+33 (0) 1 40 71 10 20
Depuis la Belgique : 0 800 77 163
Depuis la Suisse : 0 800 56 33 79
Du lundi au vendredi de 9h à 19h30
Email : contact@campingcar-online.com
Site : www.campingcar-online.com

Conditions générales Camping-car Star Hercule

Pour un voyage entre le 01/04/2017

et le 31/03/2018

AVANTAGES
Modèles haut de gamme très récents (max 1 an)
Tarification Flex qui avantage les réservations anticipées
Possibilité de prendre ici et laisser ailleurs moyennant frais de restitution

INCONVENIENTS

Pour les voyages pendant la haute saison entre le 1er décembre et le 31 mars les réservations doivent êtes faites plusieurs mois en avance (en moyenne 6 mois)

PROMOTIONS ET REMISES

Remise réservation anticipée : Remise de 5% sur le prix jour pour toute réservation effectuée plus de 185 jours avant le départ
Remise longue durée : 5% sur le prix jour à partir de 21 jours
Il est possible, sur une durée de trois mois de profiter de cette remise en cumulant d'autres locations en Australie et aux USA

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ ou d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : Les départs et les retours ont lieu du lundi au dimanche de 8h00 à 15h30.

Horaires des centres de location : Du lundi au dimanche 8h00 à 16h30. Fermeture le 01/01, le 25/12 et Vendredi Saint

Durée minimale de location : Entre le 15 décembre 2017 et le 10 janvier 2018 : 14 jours. Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Age minimum et permis de conduire : 21 ans avec un permis « voiture » valide depuis au minimum 2 ans. Permis international ou traduction officielle obligatoire en complément du permis national.

CAUTION PAR CB

dépend du niveau d'assurance

Assurance de base : caution débitée et recréditée au retour Nz$7.500
Formule avantage ou rachat total de franchise : caution (empreinte de carte bancaire) est de Nz$250

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend :

Un prix par jour en tarification Flex qui favorise les réservations anticipées (cf. condition générales)
Le km illimité
L'assurance dommage au véhicule avec une franchise Nz$7.500 pour les autres modèles
La taxe locale GST (« Good and Service Tax »)
Les kits premiums par personnes comprenant literie, vaisselle et batterie de cuisine, serviettes et torchons
Un service d'accueil personnalisé de présentation du véhicule et d'informations touristiques le jour du départ
Accessoire pour le camping-car tel que pelle, balayette, extincteur, sceau, tuyaux de raccordement et d'évacuation
Un coffret accueil 1er jour (petit nécessaire de toilette, de nettoyage, de petit déjeuner)
L'assistance 24h24
Les frais de conducteur additionnels (max 3)
Un guide de camping
Un service de navette de transfert aéroport – centre de location - aéroport
Un premier remplissage du réservoir d'eau propre

Votre offre peut également comprendre la formule avantage (Max facturés. 50 jours) :

Le rachat total de la franchise des dommages au véhicule comprenant également la couverture illimité des dommages au pare-brise et aux pneumatiques
La taxe sur le diesel
Un GPS
Les frais de recharge de gaz
Les frais de restitution
Une table et des chaises de camping (en fonction du nombre de personnes)
Si nécessaire **Siège (s) enfant** (s) ou rehausseur (s) (Maximum deux par véhicule)
Les chaînes neiges (à commander à la réservation)

Sans la formule avantage vous pouvez souscrire à l'option de rachat de franchise suivant :

Rachat total de franchise (max facturé 50 jours et inclus dans la formule avantage) : Prix par jour pour le rachat total de la franchise des dommages aux véhicules ainsi que la couverture à un pare-brise et deux pneumatiques (sauf exclusion cf. paragraphe exclusion d'assurance).

Votre offre peut également comprendre le cas échéant :

Frais de restitution : Prix forfaitaire pour un retour dans une ville différente

Surcharge à régler sur place le cas échéant :

Taxe sur le diesel (inclus dans la formule avantage) : A régler sur place au retour s'applique au 100km, taxe de Nz$6.22 pour le modèle Aquila et Nz$6.62 pour les modèles Phoenix et Hercule
Remplissage de Gaz (inclus dans la formule avantage) : Prix forfaitaire de Nz$35 pour les camping-cars Phoenix et Hercule et Nz$25 pour le modèle Aquila
Départ et ou retour un jour férié : Surcharge de Nz$100 pour les départs et ou les retours les jours suivants : le 17/04, le 25/04, le 05/06, 23/10, 26/12, 02/01, 06/02
Surcharge règlement par carte bancaire : Les compléments payés sur place par CB (ainsi que la caution) seront majorés d'une surcharge non remboursable de 2 % pour les Visa et Mastercard, et de 4.5% pour les American Express et Diners Club.

Options à régler sur place (mais à commander en avance) :

Chaise (s) de camping (inclus dans la formule avantage) : Nz$17 prix forfaitaire par chaise
Table de Camping (inclus dans la formule avantage) : Nz$24 prix forfaitaire
GPS : Nz$10 par jour (max facturé Nz$100)
Chaînes neiges (inclus dans la formule avantage : Nz$50 prix forfaitaire
Chauffage portable : Nz$15 prix forfaitaire
Produit WC Chimique : Nz$2.50 prix forfaitaire
Siège enfant (inclus dans la formule avantage) : Nz$30 prix forfaitaire (uniquement pour les enfants de 6 mois à 3 ans

et ne peut être fixé sur tous les véhicules, se renseigner auprès de nos bureaux)
Rehausseur (inclus dans la formule avantage) : Nz$30 prix forfaitaire (uniquement pour les enfants de 6 mois à 8 ans et ne peut être fixé sur tous les véhicules, se renseigner auprès de nos bureaux)
Trousse de premiers secours : Chaque véhicule est équipé d'une trousse de secours, si cette dernière est utilisée pendant la location elle sera facturée Nz$50 au retour.

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : Le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule en bon père de famille, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum : 21 ans minimum avec 2 ans de permis. Permis « voiture » national + permis international demandés (ou traduction officielle)

Tarification Flex : Un tarif Flex est un prix par jour variable. Chaque semaine, à un véhicule et une date de départ donnés, correspond un prix/jour (applicable à toute la durée de la location). Ce prix devient définitif à la réservation. En cas de changement de véhicule, de date de départ et/ou retour, de taille de véhicule, le tarif Flex du jour de la modification sera appliqué (sauf pour une extension de max.2 nuits).

Assurances : L'assurance dommage au véhicule incluse dans le prix jour à une franchise de Nz$7.500. Le locataire a la possibilité de souscrire à un rachat total de franchise.

Préjudices corporels : L'assurance incluse dans le prix jour comprend une responsabilité civile en cas de dommage corporel à un tiers. Il est commun que le véhicule d'un tiers impliqué dans un accident dispose également d'une assurance responsabilité civile. En fonction des circonstances d'un accident le locataire peut être en droit de faire une réclamation suite à un préjudice corporel auprès de l'assurance du tiers impliqué. Mais le montant maximal de l'assurance responsabilité civile varie en fonction des différents Etats ; il est donc fortement recommandé que le locataire dispose de sa propre assurance de voyage. Si le locataire est responsable de l'accident l'assurance responsabilité civile du loueur prendra en charge les dommages sauf si le locataire n'a pas respecté le contrat de location.

Etat du véhicule et retour : Le véhicule sera livré par le loueur en bonne état et avec un odomètre scellé. Le locataire s'engage à retourner le véhicule dans le même état (sauf usure normale) à l'emplacement, à la date et l'heure spécifié. Tout dommage sur le véhicule avant le commencement de la location devra être noté sur le contrat de location. Le locataire est responsable de tout dommage non indiqué dans le document de départ.

Dommages matériels : L'assurance incluse dans le prix jour comprend une assurance dommage au véhicule ou à la propriété d'un tiers. La responsabilité financière du locataire se limite au montant maximum de la franchise prévu dans son contrat de location. Cette franchise s'applique par accident et non par location. Des frais administratif de Nz$75 seront facturés en sus du montant de la franchise par sinistre. La franchise doit être réglée que le locataire soit responsable ou pas de l'accident au moment de la déclaration d'accident et non à la fin de la location. Le loueur se réserve le droit de facturé le locataire pour tout dommage au véhicule ou à la propriété d'un tiers non déclaré au retour du véhicule.

Exclusions d'assurances La responsabilité du locataire sera totale dans les circonstances suivantes :
- Les dommages occasionnés par une personne n'étant pas autorisé à conduire le véhicule
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas un permis de conduire valide
- Les dommages occasionnés par un conducteur sous l'influence de drogue, d'alcool ou de médicaments
- Les dommages occasionnés par une personne ayant donné de fausses informations au loueur
- Les dommages occasionnés par une personne dont le permis a été suspendu
- Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas le permis depuis au moins deux ans
- Les dommages occasionnés par une personne de moins de 21 ans
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins illégales
- Les dommages occasionnés dans des zones interdites
- Les dommages occasionnés dans des zones ou l'approbation du loueur n'a pas été obtenue
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins commerciales tel que mais ne se limitant pas au transport de personnes, le transport de matériaux inflammables, explosifs ou corrosifs ou encore le transport de marchandises
- Les dommages occasionnés après avoir remorqué ou poussé un autre véhicule
- Les dommages occasionnés suite à une charge du véhicule supérieure à celle indiquée par le constructeur
- Les dommages occasionnés suite à une vitesse excessive ou conduite d'entrainement
- Les dommages occasionnés suite à une conduite négligente, dangereuse ou volontairement abusive
- Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation

- Les dommages occasionnés suite aux transports d'animaux sauf autorisation exceptionnelle du loueur
- Les dommages occasionnés suite à la conduite sur ou sous une structure ou la hauteur est insuffisante ou supérieure aux dimensions du véhicules type mais ne se limitant pas aux ponts ou parkings pour voiture.
- Les dommages occasionnés par une immersion partielle ou totale dans l'eau
- Les termes du contrat de location ne sont pas respectés
- Les dommages causés sur tout transport fluvial ou maritime
- Les dommages ou pertes d'effets personnels
- Les dommages causés par des chaînes neiges
- Les dommages causés suite à un retournement du véhicule sans tiers impliqué
- Les frais de récupération et ou remorquage d'un véhicule embourbé dans le sable, la neige, la boue ou tout autre substance
- Les frais engagés pour récupérer des clefs perdues ou laissées à l'intérieur du véhicule
- Les dommages causés par une utilisation d'un mauvais carburant ou contaminé
- Les dommages causés par la contamination des réserves d'eau, de gaz ou d'essence
- Les dommages ou pertes d'équipement du véhicule
- Les dommages causés suite à un endormissement au volant
- Les dommages causés à l'auvent, au slide out, aux parties hautes et basses du véhicule
- Les dommages causés par le gel
- Le vol du véhicule si ce dernier a été laissé ouvert ou avec les clefs
- Les dommages occasionnés aux parties intérieures du véhicule (sauf suite à une collision avec un autre véhicule)
- Les dommages occasionnés aux pneumatiques ou au pare-brise sauf en cas de souscription au rachat total de franchise (pour 2 pneumatiques et 1 pare brise), formule avantage

Panne mécanique : Toute panne, problème mécanique ou problème d'équipement doivent être immédiatement signalé au loueur afin de lui permettre de trouver une solution le plus rapidement possible. Si le loueur n'a pas été contacté ou si le locataire refuse la solution du loueur, le locataire ne recevra aucune compensation.

Réparation : Pour toute réparation inférieure à Nz$100 il n'est pas nécessaire d'obtenir l'accord du loueur. Le locataire devra au retour présenter un reçu pour obtenir un remboursement. L'accord du loueur est nécessaire pour un montant supérieur. En cas de panne ne permettant plus la conduite du véhicule, le loueur ne remboursera que les journées où le véhicule était inutilisable. En fonction de la disponibilité le loueur s'efforcera de trouver un véhicule de remplacement. Il est à la charge du locataire de se rendre au lieu où le véhicule est disponible. Les dysfonctionnements survenues sur les équipements tel que l'air conditionné, le groupe électrogène, le chauffe-eau, le auvent, la caméra de marche arrière, la TV, le micro-ondes, la cuisinière, le grill, la pompe à eau, la douche et les toilettes, le réfrigérateur, la radio, le lecteur CD, DVD ne sont pas considérés comme une panne et ne donne droit à aucun remboursement.

Entretien du véhicule : Il est à la charge du locataire de vérifier les niveaux d'huiles, fluides et liquide de refroidissement tous les 500 km. Il est également de sa responsabilité de maintenir les niveaux de ces fluides pour un bon fonctionnement du véhicule. Toute panne suite à un manque d'entretien du véhicule sera à la charge du locataire. Il vous sera demandé de conserver les reçus pour l'achat de fluides et de les présenter aux loueurs à la fin de la location pour obtenir un remboursement

En cas d'accident : Dans le cas d'un accident le locataire s'engage à : Enregistrer l'heure, la date et le lieu – Enregistrer le(s) nom(s), adresse(s), plaque(s) d'immatriculation(s), marque(s) et modèle(s) du (des) véhicule(s) du (des) tiers impliqué(s) ou de la (les) propriété(s) endommagé(s) si aucun tiers n'était impliqué – Enregistrer le nom de l'assurance du tiers – Le locataire ne doit admettre aucune responsabilité – Effectuer un rapport de police dans les 24h – Compléter et signer le l'« Accident report » qui se trouve dans le véhicule – Obtenir une copie de rapport de police et le transmettre immédiatement au loueur – Informer le loueur dans les 24h.

Catastrophe naturelle et conditions climatiques: Le loueur ne serait être tenu pour responsable de toute fermeture de route suite à un ouragan, une tornade, un orage ou toute catastrophe naturelle.

Réservation de ferry : Il est conseillé lors de la réservation de ferry de prendre un emplacement pour le véhicule de minimum 7.7 m de long. En effet en cas de surclassement le modèle qui vous a été réservé peut en cas de nécessité être remplacé.

Restrictions de circulation : Les camping-cars deux roues motrices ne peuvent être conduits que sur les routes goudronnées / bitumées, les chemins d'accès et bien entretenus de moins de 12 kilomètres aux campings ou l'accès à une station de ski reconnue. Il est interdit de circuler sur Skippers Road (Queenstown), Le Crown Range Road (Queenstown), Ninety Mile Beach (Northland), Ball Hut Road (Mt. Cook) et au nord de Colville (péninsule de Coromandel). Le loueur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de limiter les déplacements dans certaines zones en raison des conditions routières ou météorologiques défavorables.

Infractions et frais d'administration : Le prestataire se réserve le droit de facturer des frais administratifs de Nz$75 par infraction, amende ou contravention en sus du montant de l'infraction. Tout dossier d'accident sera également facturé Nz$75 en plus du montant de la franchise. Nous vous recommandons de lire avec soins les documents fournis par Campingcar-Online.

Limite de la responsabilité du loueur : Dans le cas où aucun véhicule alternatif ne peut être proposé au locataire la responsabilité du loueur se limite au remboursement des jours de non utilisation du véhicule sauf si la panne est de la responsabilité du locataire.

Modification de lieu de retour : Si le locataire souhaite après le début de sa location rendre le véhicule dans une

autre ville que celle qui a été réservée, l'autorisation doit être obtenue du loueur. Une surcharge d'un minimum de Nz$750 sera appliquée

Frais de modification : Toute modification est soumise à la disponibilité en cours ainsi qu'au prix flex en cours. Cela inclut les modification de type changement de véhicule, diminution des jours de location, changement des dates de départ et/ou retour...

Conditions d'annulation :
Annulation notifiée plus de 95 jours avant le départ : Aucun Frais
Annulation notifiée entre 95 et 25 jours avant le départ : 10% (min 250€)
Annulation notifiée entre 25 et 10 jours avant le départ : 20% (min 250€)
Annulation notifiée entre 10 et 4 jours avant le départ : 50% (min 250 €)
Annulation notifié moins de 4 jours avant le départ ou par non présentation le jour du départ : 100% (min 250 €)
Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé

Conditions d'annulation spéciales Lions Tour (pour les départs entre le 26 mai 2017 et le 8 juillet 2017)
Annulation notifiée plus de 155 jours avant le départ : Aucun Frais
Annulation notifiée entre 155 et 95 jours avant le départ : 50% (min 500€)
Annulation notifiée moins de 95 jours avant le départ : 100% (min 500 €)
Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé

Campingcar-Online peut vous proposer une assurance annulation (à souscrire au moment de la réservation)

Litige : Les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar online.

Le prestataire peut se trouver dans l'obligation de procéder à un changement de véhicule mais qui sera toujours approprié au nombre d'occupants. Ceci ne constituant pas une rupture de contrat et n'autorisant pas le locataire à prétendre à un quelconque dédommagement. Les photos ne sont pas contractuelles et le choix des véhicules se fait par catégorie et non par modèle.